



Expertise medical suite a un litige avec la cpam

Par **kast**, le **23/04/2013** à **22:38**

bonjour,j'ai eu un accident du travail en 2008,consolidè en 2010 ,mes reprises de travail etait toujours avec soins,donec quand mes douleurs m'empecher de travailler mon medecin reprenez l'accident du travail de 2008 donc rechute.j ai eu un soucis avec le medecin conseil qui a refuser de me donner un autre rdv car il m etait impossible de me lever le matin suite a mes douleurs ,j'ai remit en main propre la lettre d'escuse, ils m'ont demandè de revenir dans une heure,j'ai dit impossible rdv chez l avocat,la cpam ma bloquer mon dossier plus payer depuis janvier 2013 je suis arreter jusqu au mois de mai 2013,je rajoute j'ai saisi le recours a l amiable et le secretariat medical comme le disait le courier de la cpam. oujourd hui je reçois un courier suite au lite nous allons proceder a une expertise ,Je precise que j'ai signaler par recommander o chefs des medecins conseils et le directeur de la cpam le probleme de la façon ou je suis reçu a la cpam et la façon ou le medecin conseil me convoque,je voudrais savoir mes droits car j'ai une reconnaissance mdph de 20%a 45% ET UNE IPP DE 15%.MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.